



RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00055
Numéro SIREN : 414 993 725
Nom ou dénomination : BO'BAR

Ce dépôt a été enregistré le 21/08/2017 sous le numéro de dépôt 12871



12871

Eléments d'identification

M khodja aghiles

Pour le compte de :

SARL BO'BAR
414 993 725
147 RUE DE PARIS
93100 MONTREUIL

A COMPLETER

A COMPLETER

N° d'adhérent : 20163370081515

Période déclarée : 2016

Date limite de dépôt : 03/05/2017

Eléments déclarés

Formulaire 2065 (applicable à compter du 31/12/2016)

C- RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION			
1- Résultat fiscal			
	Bénéfice		
	imposable au	Déficit (Report du	
Bénéfice imposable au taux de 33 1/3%	taux de 15%	2033B)	10 148
	et/ou 28%		

GREFFE

21 AOUT 2017

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

Formulaire 2065BIS (applicable à compter du 31/12/2015)

J - ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

1- Rémunérations

Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)

59 155

Formulaire 2033A (applicable à compter du 31/12/2014)

A - ACTIF	Brut 1	Amortissements Provisions 2	Net Exercice clos en N 3
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	91 470		91 470
Immobilisations incorporelles - Autres			0
Immobilisations corporelles	28 754	27 184	1 570
Immobilisations financières (1)	1 180		1 180
TOTAL I (5)	121 404	27 184	94 220
2 - Actif circulant			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production			0
Stocks marchandises	1 530		1 530
Avances et acomptes versés sur commandes			0
Créances (2) clients et comptes rattachés			0
Créances autres (3)	4 271		4 271
Valeurs mobilières de placement			0
Disponibilités	10 698		10 698
Charges constatées d'avance			0
TOTAL II	16 499	0	16 499
TOTAL GENERAL (I + II)	137 903	27 184	110 719
B - PASSIF			Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres			
Capital social ou individuel			7 623
Réserve légale			762
Report à nouveau			22 789
Résultat de l'exercice			-10 148
TOTAL I			21 026
2 - Dettes			
Fournisseurs et comptes rattachés (4)			9 889
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))			79 804
TOTAL III			89 693
TOTAL GENERAL (I + II + III)			110 719

Formulaire 2033B (applicable à compter du 31/12/2016)

A - RÉSULTAT COMPTABLE		
Produits d'exploitation	Exercice N	
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	171 733
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	171 733
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		56 014
Variation de stock (marchandises)		- 174
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		5 162
Autres charges externes		37 228
Impôts, taxes et versements assimilés	dont TP/CFE, CVAE	3 122
		1 439
Rémunérations du personnel		56 072
Charges sociales		11 688
Dotations aux amortissements		890
	Total des charges d'exploitation (II)	128 002
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		1 731
Produits et charges divers	Produits exceptionnels (IV)	213
	Charges exceptionnelles (VI)	12 092
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		- 10 148
B - RÉSULTAT FISCAL		
	Bénéfice	Déficit
Réintégrations de l'exercice	0	10 148
Provisions non déductibles	0	
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	0	10 148
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	0	10 148

Formulaire 2033C (applicable à compter du 31/12/2013)

I- IMMOBILISATIONS					
Actif immobilisé	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Fonds commercial	91 470			91 470	
Autres				0	
Immobilisations corporelles					
Terrains				0	
Constructions				0	
Installations techniques matériel et outillage industriels	11 481			11 481	
Installations générales agencements divers				0	
Matériel de transport				0	
Autres immobilisations corporelles	17 273			17 273	
Immobilisations financières					
	1 180			1 180	
TOTAL rubrique I	121 404	0	0	121 404	0
II- AMORTISSEMENTS					
Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles					
				0	
Immobilisations corporelles					
Terrains				0	
Constructions				0	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 771		290	11 481	
Installations générales, agencements, aménagements divers				0	
Matériel de transport				0	
Autres immobilisations corporelles	14 524	1 179		15 703	
TOTAL rubrique II	26 295	1 179	290	27 184	

Formulaire 2033D (applicable à compter du 31/12/2016)

II- DÉFICITS REPORTABLES	
Déficits de l'exercice	10 148
TOTAL des déficits restant à reporter	10 148
VI- DIVERS	
Montant de la TVA collectée	19 229
Montant de la TVA déductible sur biens et services	7 732

Formulaire 2033E (applicable à compter du 31/12/2016)**I- PRODUCTION DE L'ENTREPRISE**

Ventes de marchandises	171 733
TOTAL 1	171 733

II- CONSOMMATION DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS

Achats de marchandises (droits de douane compris)	56 014
Variation de stocks (marchandises)	- 174
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	5 162
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	20 136
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	17 092
TOTAL 2	98 230

III- VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (TOTAL 1- TOTAL 2)	73 503
--	--------

Formulaire 2033G (applicable à compter du 31/12/2013)

2033 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case. **X**

Formulaire 2059H (applicable à compter du 31/12/2010)

2059 H - Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la Direction chargée des grandes entreprises

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case

X

Formulaire 2059I (applicable à compter du 31/12/2005)

2059 I - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT A CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION CHARGÉE DES GRANDES ENTREPRISES

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case **X**

Formulaire 2069RCI (applicable à compter du 31/12/2016)

2069RCI - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE		
1 - Réduction et crédits d'impôt dispensés de déclaration spéciale		
1 - Crédits d'impôts		
Crédit d'impôt 1 CIC	Montant	2 443

BO BAR

SARL au capital de 7623.00€
147 rue de PARIS
93100 MONTREUIL

SIRET : 41499372500012
APE : 5630Z

RAPPORT DE GESTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Du 30 juin 2017 à 18 heures

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires notre rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2016, ainsi que sur les comptes et le bilan soumis à votre approbation.

Pour information, nous avons adressé avec le présent rapport, tous les autres documents prescrits par la loi à savoir :

- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe
- Le texte des résolutions que nous proposons au vote

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis dans les mêmes méthodes que l'année précédente.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

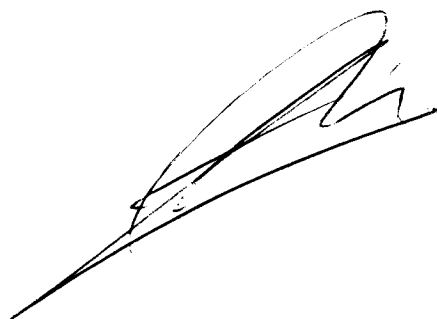
Règles et méthodes comptables :

Participations, autres titres immobilisés, valeur mobilière de placement, la valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré premier sorti". La valeur des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode d'évaluation ou de présentation : aucun changement notable de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape, likely representing the name of the signatory.

BO BAR

SARL au capital de 7623.00€
147 rue de PARIS
93100 MONTREUIL

SIRET : 41499372500012
APE : 5630Z

RAPPORT DE GESTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Du 30 juin 2017 à 18 heures

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires notre rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2016, ainsi que sur les comptes et le bilan soumis à votre approbation.

Pour information, nous avons adressé avec le présent rapport, tous les autres documents prescrits par la loi à savoir :

- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe
- Le texte des résolutions que nous proposons au vote

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis dans les mêmes méthodes que l'année précédente.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

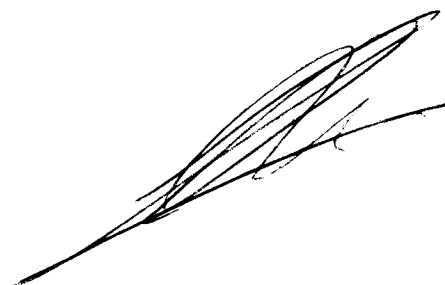
Règles et méthodes comptables :

Participations, autres titres immobilisés, valeur mobilière de placement, la valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré premier sorti". La valeur des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode d'évaluation ou de présentation : aucun changement notable de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.



BO BAR

SARL au capital de 7623.00€
147 rue de PARIS
93100 MONTREUIL

SIRET : 41499372500012
APE : 5630Z

RAPPORT DE GESTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Du 30 juin 2017 à 18 heures

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires notre rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2016, ainsi que sur les comptes et le bilan soumis à votre approbation.

Pour information, nous avons adressé avec le présent rapport, tous les autres documents prescrits par la loi à savoir :

- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe
- Le texte des résolutions que nous proposons au vote

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis dans les mêmes méthodes que l'année précédente.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

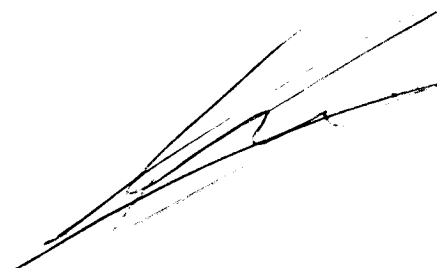
Règles et méthodes comptables :

Participations, autres titres immobilisés, valeur mobilière de placement, la valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré premier sorti". La valeur des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode d'évaluation ou de présentation : aucun changement notable de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.



BO BAR

SARL au capital de 7623.00€
147 rue de PARIS
93100 MONTREUIL

SIRET : 41499372500012
APE : 5630Z

RAPPORT DE GESTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Du 30 juin 2017 à 18 heures

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires notre rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2016, ainsi que sur les comptes et le bilan soumis à votre approbation.

Pour information, nous avons adressé avec le présent rapport, tous les autres documents prescrits par la loi à savoir :

- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe
- Le texte des résolutions que nous proposons au vote

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis dans les mêmes méthodes que l'année précédente.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Règles et méthodes comptables :

Participations, autres titres immobilisés, valeur mobilière de placement, la valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré premier sorti". La valeur des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode d'évaluation ou de présentation : aucun changement notable de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, located at the bottom right of the page.

BO BAR

SARL au capital de 7623.00€
147 rue de PARIS
93100 MONTREUIL

SIRET : 41499372500012
APE : 5630Z

RAPPORT DE GESTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Du 30 juin 2017 à 18 heures

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires notre rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2016, ainsi que sur les comptes et le bilan soumis à votre approbation.

Pour information, nous avons adressé avec le présent rapport, tous les autres documents prescrits par la loi à savoir :

- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe
- Le texte des résolutions que nous proposons au vote

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis dans les mêmes méthodes que l'année précédente.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Règles et méthodes comptables :

Participations, autres titres immobilisés, valeur mobilière de placement, la valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré premier sorti". La valeur des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode d'évaluation ou de présentation : aucun changement notable de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, located at the bottom right of the page.

BO BAR

SARL au capital de 7623.00€
147 rue de PARIS
93100 MONTREUIL

SIRET : 41499372500012
APE : 5630Z

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Du 30 juin 2017 à 18 heures

Les associés de la société à responsabilité BOBAR, au capital de 7622.45€, se sont réunis au siège social 147 rue de Paris 93100 MONTREUIL, en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions des statuts.

Étaient présents :

Mr KHODJA Agiles, demeurant 147 rue de Paris 93100 MONTREUIL, propriétaire de 200 parts

Mr KENNOUR Ramdane, demeurant Cité Cardit Bat A n° 30 TIZI OUZOU Algérie propriétaire de 150 parts

Mme KENNOUR Chaféa, épouse LARANI, demeurant Cité Cardit Bat A n° 30 TIZI OUZOU Algérie propriétaire de 150 parts

Le président constate que la majorité absolue du capital social est représenté par les associés présents, en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre à ladite majorité, les décisions visées à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR Approbation des comptes au 31 décembre 2016

1ère Résolution

L'assemblée constate un déficit de 10148.00€ qui seront inscrits au compte reports à nouveau et donne quitus à la gérance pour l'exercice 2016.

La résolution est adoptée à l'unanimité

2ème Résolution

L'Assemblée reconduit pour un an Mr KHODJA Agiles au poste de gérant.

La résolution est adoptée à l'unanimité

Tous pouvoirs sont donnés au gérant pour accomplir par la suite les formalités nécessaires à l'enregistrement de cette assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15

Mr KHODJA Agiles

Mr KENNOUR Ramdane

Mme KENNOUR Chaféa épouse LARANI



BO BAR

SARL au capital de 7623.00€
147 rue de PARIS
93100 MONTREUIL

SIRET : 41499372500012
APE : 5630Z

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Du 30 juin 2017 à 18 heures

Les associés de la société à responsabilité BOBAR, au capital de 7622.45€, se sont réunis au siège social 147 rue de Paris 93100 MONTREUIL, en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions des statuts.

Etaient présents :

Mr KHODJA Agiles, demeurant 147 rue de Paris 93100 MONTREUIL, propriétaire de 200 parts

Mr KENNOUR Ramdane, demeurant Cité Cardit Bat A n° 30 TIZI OUZOU Algérie propriétaire de 150 parts

Mme KENNOUR Chaféa, épouse LARANI, demeurant Cité Cardit Bat A n° 30 TIZI OUZOU Algérie propriétaire de 150 parts

Le président constate que la majorité absolue du capital social est représenté par les associés présents, en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre à ladite majorité, les décisions visées à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR Approbation des comptes au 31 décembre 2016

1ère Résolution

L'assemblée constate un déficit de 10148.00€ qui seront inscrits au compte reports à nouveau et donne quitus à la gérance pour l'exercice 2016.

La résolution est adoptée à l'unanimité

2ème Résolution

L'Assemblée reconduit pour un an Mr KHODJA Agiles au poste de gérant.

La résolution est adoptée à l'unanimité

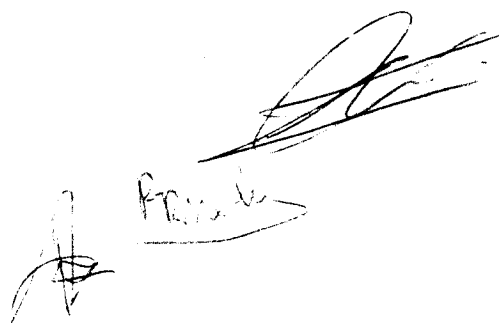
Tous pouvoirs sont donnés au gérant pour accomplir par la suite les formalités nécessaires à l'enregistrement de cette assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15

Mr KHODJA Agiles

Mr KENNOUR Ramdane

Mme KENNOUR Chaféa épouse LARANI



BO BAR

SARL au capital de 7623.00€
147 rue de PARIS
93100 MONTREUIL

SIRET : 41499372500012
APE : 5630Z

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Du 30 juin 2017 à 18 heures

Les associés de la société à responsabilité BOBAR, au capital de 7622.45€, se sont réunis au siège social 147 rue de Paris 93100 MONTREUIL, en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions des statuts.

Etaient présents :

Mr KHODJA Agiles, demeurant 147 rue de Paris 93100 MONTREUIL, propriétaire de 200 parts

Mr KENNOUR Ramdane, demeurant Cité Cardit Bat A n° 30 TIZI OUZOU Algérie propriétaire de 150 parts

Mme KENNOUR Chaféa, épouse LARANI, demeurant Cité Cardit Bat A n° 30 TIZI OUZOU Algérie propriétaire de 150 parts

Le président constate que la majorité absolue du capital social est représenté par les associés présents, en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre à ladite majorité, les décisions visées à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR Approbation des comptes au 31 décembre 2016

1ère Résolution

L'assemblée constate un déficit de 10148.00€ qui seront inscrits au compte reports à nouveau et donne quitus à la gérance pour l'exercice 2016.

La résolution est adoptée à l'unanimité

2ème Résolution

L'Assemblée reconduit pour un an Mr KHODJA Agiles au poste de gérant.

La résolution est adoptée à l'unanimité

Tous pouvoirs sont donnés au gérant pour accomplir par la suite les formalités nécessaires à l'enregistrement de cette assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15

Mr KHODJA Agiles

Mr KENNOUR Ramdane

Mme KENNOUR Chaféa épouse LARANI

BO BAR

SARL au capital de 7623.00€
147 rue de PARIS
93100 MONTREUIL

SIRET : 41499372500012
APE : 5630Z

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Du 30 juin 2017 à 18 heures

Les associés de la société à responsabilité BOBAR, au capital de 7622.45€, se sont réunis au siège social 147 rue de Paris 93100 MONTREUIL, en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions des statuts.

Etaient présents :

Mr KHODJA Agiles, demeurant 147 rue de Paris 93100 MONTREUIL, propriétaire de 200 parts

Mr KENNOUR Ramdane, demeurant Cité Cardit Bat A n° 30 TIZI OUZOU Algérie propriétaire de 150 parts

Mme KENNOUR Chaféa, épouse LARANI, demeurant Cité Cardit Bat A n° 30 TIZI OUZOU Algérie propriétaire de 150 parts

Le président constate que la majorité absolue du capital social est représenté par les associés présents, en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre à ladite majorité, les décisions visées à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Approbation des comptes au 31 décembre 2016

1ère Résolution

L'assemblée constate un déficit de 10148.00€ qui seront inscrits au compte reports à nouveau et donne quitus à la gérance pour l'exercice 2016.

La résolution est adoptée à l'unanimité

2ème Résolution

L'Assemblée reconduit pour un an Mr KHODJA Agiles au poste de gérant.

La résolution est adoptée à l'unanimité

Tous pouvoirs sont donnés au gérant pour accomplir par la suite les formalités nécessaires à l'enregistrement de cette assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15

Mr KHODJA Agiles

Mr KENNOUR Ramdane

Mme KENNOUR Chaféa épouse LARANI

BO BAR

SARL au capital de 7623.00€
147 rue de PARIS
93100 MONTREUIL

SIRET : 41499372500012
APE : 5630Z

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Du 30 juin 2017 à 18 heures

Les associés de la société à responsabilité BOBAR, au capital de 7622.45€, se sont réunis au siège social 147 rue de Paris 93100 MONTREUIL, en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions des statuts.

Etaient présents :

Mr KHODJA Agiles, demeurant 147 rue de Paris 93100 MONTREUIL, propriétaire de 200 parts

Mr KENNOUR Ramdane, demeurant Cité Cardit Bat A n° 30 TIZI OUZOU Algérie propriétaire de 150 parts

Mme KENNOUR Chaféa, épouse LARANI, demeurant Cité Cardit Bat A n° 30 TIZI OUZOU Algérie propriétaire de 150 parts

Le président constate que la majorité absolue du capital social est représenté par les associés présents, en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre à ladite majorité, les décisions visées à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR Approbation des comptes au 31 décembre 2016

1ère Résolution

L'assemblée constate un déficit de 10148.00€ qui seront inscrits au compte reports à nouveau et donne quitus à la gérance pour l'exercice 2016.

La résolution est adoptée à l'unanimité

2ème Résolution

L'Assemblée reconduit pour un an Mr KHODJA Agiles au poste de gérant.

La résolution est adoptée à l'unanimité

Tous pouvoirs sont donnés au gérant pour accomplir par la suite les formalités nécessaires à l'enregistrement de cette assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15

Mr KHODJA Agiles

Mr KENNOUR Ramdane

Mme KENNOUR Chaféa épouse LARANI